



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 2

**Objet : Cession d'un terrain au profit de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL)**

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Damien DELAVOIE

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET

**Avait donné procuration :**

- M. Dominique COUTIERE à M. Xavier FORTINON

**Etaient excusés :**

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. André JAKUBIEC
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST
- M. Pierre PECASTAINGS

**Etaient également présents :**

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur général
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe Attractivité
  - Pour le Pôle « Syndicats Mixtes » : M. Nicolas BRUNIER, Responsable, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY



## Le Comité Syndical,

VU les délibérations du Comité Syndical n° 7 en date du 15 juin 2012 et n° 9 du 23 juin 2014 portant acquisition auprès de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) respectivement de 44 ha 44 a 29 ca et de 61 ha 51a 19ca de terrains nus situés dans le quadrant Sud-Est ainsi qu'au Nord de la ZAC Atlantisud de part et d'autre de l'autoroute A63 à Saint-Geours-de-Maremne, ensemble les actes notariés en date des 28 janvier 2013 et 3 novembre 2014,

CONSIDERANT que la SATEL a racheté à ce jour 30ha 67a 84ca, par actes notariés successifs des 4 et 7 décembre 2015, 15 février 2017, 28 février 2019, 4 mai 2021, 24 juin 2021, 8 novembre 2021, 30 juin 2022, 12 avril 2023, 19 avril 2023 et 9 août 2023,

CONSIDERANT que la SATEL souhaite acquérir auprès du Syndicat Mixte la parcelle cadastrée section AH n° 80 sise sur le territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne et représentant une superficie totale de 5 201 m<sup>2</sup>, en vue de sa prochaine commercialisation dans le cadre de l'opération d'aménagement Atlantisud,

CONSIDERANT que le prix de cession de ce tènement foncier, s'élevant à hauteur de 7,87 € HT/m<sup>2</sup>, comporte notamment les frais afférents de portage financier pris en charge par le Syndicat Mixte,

VU l'avis des Domaines, en date du 3 avril 2024, estimant la valeur vénale du terrain cadastré section AH n° 80 à la somme de 40 000 €, hors taxes et hors droits,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### DECIDE :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section AH n° 80 sise sur le territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne, représentant une superficie totale de 5 201 m<sup>2</sup>, au profit de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) ayant son siège 242 boulevard Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Paul-lès-Dax, au prix de 7,87 HT/m<sup>2</sup>,
- de préciser que les frais notariés et autres frais divers sont pris en charge par la SATEL,
- et de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour entreprendre les démarches nécessaires et prendre toutes décisions afférentes à cette cession.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON